

Page : 1/13

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 24.02.2023 Numéro de version 1 Révision: 24.02.2023

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: HPCACRYL (composants B)
- · UFI: FWT0-8084-200F-XTEW
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- · Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

- · Emploi de la substance / de la préparation: Colle
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :
- · Producteur/fournisseur:

**HPCHIMIE** 

ZAC DES EPALITS

42610 St Romain Le Puy

Tel: 04.77.76.99.31

hpchimie@hpchimie.com - www.hpchimie.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

France : numéro ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59 Belgique – Bruxelles : +32 070/245 245 Luxembourg

: Centre anti poison : (+352) 8002 5500

Suisse: 145

Depuis l'étranger: Swiss Toxicological Information Centre (Zürich) 24h/24h: +41 44 251 51 51

www.toxi.ch.

#### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :



Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

· Indications complémentaires:

Pour une application du produit sur une grande surface, éliminer toute source d'inflammation, comme par ex. soudeuses, sonnettes, réchauds électriques, réfrigérateurs, chauffages électriques à accumulation nocturne, dans un périmètre élargi et dans les étages inférieurs. Poser des panneaux d'avertissement qui mettent en garde contre le risque d'explosion.

(suite page 2)

Page: 2/13

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 24.02.2023 Numéro de version 1 Révision: 24.02.2023

Nom du produit: HPCACRYL (composants B)

(suite de la page 1)

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :
   Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger :





· Mention d'avertissement : Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

méthacrylate de méthyle

· Mentions de danger :

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

· Conseils de prudence :

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues

et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un

équipement de protection du visage.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement

tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/

nationale/internationale.

## · 2.3 Autres dangers :

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 % .

- · Résultats des évaluations PBT et vPvB :
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

- · 3.2 Mélanges
- · **Description:** Préparation: composée des substances indiquées ci-après.

(suite page 3)

Page: 3/13

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 24.02.2023 Numéro de version 1 Révision: 24.02.2023

Nom du produit: HPCACRYL (composants B)

(suite de la page 2)

CAS: 80-62-6	méthacrylate de méthyle	
EINECS: 201-297-1 Numéro index: 607-035-00-6	♦ Flam. Liq. 2, H225; ♦ Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	-
RTECS: OZ 5075000	substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions	
Reg.nr.: 01-2119452498-28	communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	
CAS: 27138-31-4	Oxydipropyl dibenzoate	<10,0%
EINECS: 248-258-5 Reg.nr.: 01-2119529241-49	Aquatic Chronic 3, H412	
CAS: 34562-31-7	3,5-Diethyl-1-phenyl-2-propyl-2H-pyridine	<3,0%
	① Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	
CAS: 91770-03-5	Reaction products of tall-oil fatty acids, diethanolamine and boric	<1,0%
ELINCS: 400-160-5	acid	
	Aquatic Chronic 2, H411; (!) Skin Irrit. 2, H315	

- · SVHC Aucun
- · Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Après inhalation :

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

- · Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

- · Après ingestion: Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

• 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction: CO2, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.
- · Produits extincteurs à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
- · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

- · 5.3 Conseils aux pompiers :
- · Equipement spécial de sécurité:

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Utiliser une tenue de protection.

· Autres indications :

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

(suite page 4)

Page: 4/13

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 24.02.2023 Numéro de version 1 Révision: 24.02.2023

Nom du produit: HPCACRYL (composants B)

(suite de la page 3)

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Assurer une aération suffisante.

Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

#### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

· Préventions des incendies et des explosions:





Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Tenir à l'abri de la chaleur.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage :
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Stocker dans un endroit frais.
- · Indications concernant le stockage commun :

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

Stocker et charger à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stocker au frais et au sec dans des contenants bien fermés.

(suite page 5)

Page: 5/13

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 24.02.2023 Numéro de version 1 Révision: 24.02.2023

Nom du produit: HPCACRYL (composants B)

(suite de la page 4)

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle :

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:						
CAS: 80	CAS: 80-62-6 méthacrylate de méthyle (50-100%)					
	Valeur momentanée: 410 mg/m³, 100 ppm					
V	Valeur à long terme: 205 mg/m³, 50 ppm					
· DNEL	· DNEL					
CAS: 27	CAS: 27138-31-4 Oxydipropyl dibenzoate					
Oral	Oral DNEL Public long-te		5 mg/kg bw/d			
Dermique	e DNEL Public long-te	erm systemic	0,22 mg/kg bw/d			
	DNEL Worker long-	erm systemic	10 mg/kg bw/d			
Inhalatoi	re DNEL Public long-te	erm systemic	8,69 mg/m³			
	DNEL Worker long-term systemic		8,8 mg/m³			
· PNEC	· PNEC					
CAS: 27	CAS: 27138-31-4 Oxydipropyl dibenzoate					
PNEC S	PNEC STP		10 mg/L			
PNEC aqua (fresh water)		0,0037 mg/L				
PNEC aqua (marine water)		0,00037 mg/L				
PNEC sediment (fresh water)		1,49 mg/kg				
PNEC sediment (marine water)		0,149 mg/kg				
PNEC soil		1 mg/kg				

## · Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

- · Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.
- · Protection des mains:



Page: 6/13

## Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 24.02.2023 Numéro de version 1 Révision: 24.02.2023

Nom du produit: HPCACRYL (composants B)

(suite de la page 5)

- · Matériau des gants : Butylcaoutchouc
- · Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps:



Vêtements de travail protecteurs

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

État physique
Forme:
Couleur:
Odeur:
Acre

Seuil olfactif: Non déterminé.
Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition >35 °C

· Inflammabilité Facilement inflammable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

Inférieure: Non déterminé.Supérieure: Non déterminé.

· Point éclair : 10 °C

Température d'auto inflammation:
 Température de décomposition:
 Non applicable.
 Non déterminé.

• **pH** Mélange non polaire/aprotique.

· Viscosité:

· Viscosité cinématique à 40 °C ≥40 mm²/s

· Cinématique:

• Dynamique: Non déterminé.

· Solubilité

l'eau: Pas ou peu miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé.
Pression de vapeur à 20 °C: 101,3 kPa

· Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C: 0,97-1,01 g/cm³
 Densité relative Non déterminé.
 Densité de vapeur: Non déterminé.

(suite page 7)

Page: 7/13

## Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Numéro de version 1 Date d'édition: 24.02.2023 Révision: 24.02.2023

Nom du produit: HPCACRYL (composants B)

(suite de la page 6)

· 9.2 Autres informations :

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la

· Température d'auto-inflammation Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges

explosifs vapeur-air peuvent se former.

· Changement d'état

· Taux d'évaporation: Non déterminé.

· Informations concernant les classes de danger

· Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant Aérosols néant · Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant

· Liquides inflammables Liquide et vapeurs très inflammables.

· Matières solides inflammables néant · Substances et mélanges autoréactifs néant · Liquides pyrophoriques néant · Matières solides pyrophoriques néant · Matières et mélanges auto-échauffants néant

· Substances et mélanges qui dégagent des gaz

inflammables au contact de l'eau néant · Liquides comburants néant · Matières solides comburantes néant · Peroxydes organiques néant

· Substances ou mélanges corrosifs pour les

métaux néant · Explosibles désensibilisés néant

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

- 10.1 Réactivité : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique :
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

Page: 8/13

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 24.02.2023 Numéro de version 1 Révision: 24.02.2023

Nom du produit: HPCACRYL (composants B)

(suite de la page 7)

#### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:				
CAS: 80-62	CAS: 80-62-6 méthacrylate de méthyle			
Oral	LD50	3.625 mg/kg (souris)		
		7.872 mg/kg (rat)		
		8.700 mg/kg (lapin)		
Inhalatoire	LC50/4 h	18.500 mg/l (souris)		
		78.000 mg/l (rat)		

- · Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.
- · Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peut provoquer une allergiecutanée.
- · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Toxicité pour la reproduction
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique Peut irriter les voies respiratoires.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

#### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.2 Persistance et dégradabilité : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

(suite page 9)

Page: 9/13

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 24.02.2023 Numéro de version 1 Révision: 24.02.2023

Nom du produit: HPCACRYL (composants B)

(suite de la page 8)

#### · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

- 12.7 Autres effets néfastes : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Autres indications écologiques :
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant



Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets :
- · Recommandation:



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets			
08 00 00	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBU- TION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRES D'IMPRESSION		
08 04 00	déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité)		
08 04 09*	déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses		
15 00 00	EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS		
15 01 00	emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)		
15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus		
HP3	Inflammable		
HP4	Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires		
HP5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration		
HP13	Sensibilisant		
	(quita page 10)		

(suite page 10)

Page: 10/13

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 24.02.2023 Numéro de version 1 Révision: 24.02.2023

Nom du produit: HPCACRYL (composants B)

(suite de la page 9)

- · Emballages non nettoyés
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

#### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

· DOT, ADR, IMDG, IATA UN1133

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

• **DOT** Adhesives (Methyl methacrylate monomer, stabilized)

· ADR UN1133 ADHÉSIFS contenant un liquide inflammable

(MÉTHACRYLATE DE MÉTHYLE MONOMÈRE

STABILISÉ), Dispositions spéciales 640D

· IMDG, IATA ADHESIVES containing flammable liquid (METHYL

METHACRYLATE MONOMER, STABILIZED)

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· DOT



• Classe 3 Liquides inflammables.

· Label

· ADR



· Classe 3 (F1) Liquides inflammables.

· Étiquette

· IMDG, IATA



· Class 3 Liquides inflammables.

· Label 3

· 14.4 Groupe d'emballage

· DOT, ADR, IMDG, IATA

• 14.5 Dangers pour l'environnement Non applicable.

(suite page 11)

Page: 11/13

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 24.02.2023 Numéro de version 1 Révision: 24.02.2023

Nom du produit: HPCACRYL (composants B)

	(suite de la page 10
· 14.6 Précautions particulières à prendre pa	nr .
l'utilisateur	Attention: Liquides inflammables.
· Code danger:	33
· No EMS:	F-E,S-D
· Stowage Category	В
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément	
aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· DOT	
· Quantity limitations	On passenger aircraft/rail: 5 L
	On cargo aircraft only: 60 L
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	5L
Quantités exceptées (EQ)	Code: E2
	Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30
	ml
	Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500
	ml
Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	D/E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	5L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E2
	Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
	Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1133 ADHÉSIFS CONTENANT UN LIQUIDE
	INFLAMMABLE (MÉTHACRYLATE DE MÉTHYLE
	MONOMÈRE STABILISÉ), 3, II

## **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

(suite page 12)

Page: 12/13

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 24.02.2023 Numéro de version 1 Révision: 24.02.2023

Nom du produit: HPCACRYL (composants B)

(suite de la page 11)

 Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

 Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Classification conforme au règlement délégué (UE) 2022/692 du 16 février 2022 portant 18ème adaptation au progrès technique et scientifique du CLP et modifiant le tableau 3 de l'annexe VI partie 3 du règlement (CE) 1272/2008.

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n.° 1907/2006, Article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

· Libellé des phrases de risques citées au paragraphe 3 :

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

	· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008		
Liquides inflammables		Règles d'extrapolation	
	Corrosion cutanée/irritation cutanée Sensibilisation cutanée	La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données	
	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.	

- · Date de la version précédente: 20.02.2023
- · Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

Page: 13/13

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 24.02.2023 Numéro de version 1 Révision: 24.02.2023

Nom du produit: HPCACRYL (composants B)

(suite de la page 12)

DOT: US Department of Transportation IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic SVHC: Substances of Very High Concern vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée - Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) - Catégorie 3

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2 Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

FR